

## Accès pointeuse pénible pour moi

Par **saturnin69**, le **21/09/2015** à **19:03**

bonjour,

J'ai une reconnaissance travailleur handicapé et j'occupe depuis 10 ans un poste de caissier car la station debout est pénible pour moi.  
j'ai 80% d'incapacité.

Jusqu'à présent la pointeuse était à coté de mon poste, mais la direction a décidé de la déplacer au premier étage, m'obligeant à grimper un grand escalier et a marcher sur près de 300 mètres et cela plusieurs fois par jour car j'ai des horaires coupés !!

question : puis-je obtenir de la direction qu'une pointeuse soit plus accessible pour moi ou bien tout autre solution ?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **21/09/2015** à **19:29**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise et même un CHSCT, sinon, vous pourriez en parler au Médecin du Travail...

Par **saturnin69**, le **23/09/2015** à **00:19**

j'espère que le simple fait d'être travailleur handicapé avec 80% d'invalidité et station debout pénible suffirait à les faire changer d'avis...la difficulté est quand même évidente non ?

et en parler au RH ?

Par **P.M.**, le **23/09/2015** à **08:40**

Bonjour,

Cela aurait pu suffir effectivement à ce que la pointeuse ne soit pas déplacée ou au moins à

ce que l'on trouve une solution pour vous...

Vous pouvez bien sûr en parler au RH mais je ne pensais pas que vous aviez besoin du forum pour ça...

Par **saturnin69**, le **23/09/2015** à **09:30**

en fait, c'est pas encore fait, elle ne sera déplacé qu'à partir du 1er Octobre.. mais j'ai peur de parler de ce probleme car je les voient pas decider de la laisser en bas juste à cause de moi...

Par **P.M.**, le **23/09/2015** à **11:15**

Vous pourriez quand même en parler au RH dès maintenant pour savoir s'il peut vous trouver une solution avec ou sans déplacement de la pointeuse...

Par **saturnin69**, le **27/09/2015** à **14:10**

j'en ai parlé à ma chef de caisse. Elle m'a répondu que le déplacement de la pointeuse était une décision prise par no élus, et qu'il n'y avait rien à faire. Je lui bien pourtant dit que j'avais une RQTH avec 80% d'invalidité et station debout pénible, rien à faire.. Elle m'a dit qu'elle en ferai allusion au RH, et peut-être en toucher un mot au directeur, mais sans garanti de succès...

Par **P.M.**, le **27/09/2015** à **15:59**

Bonjour,

Les élus ne doivent quand même pas être ceux qui prennent les directives dans l'entreprise et il doit être possible de tenir compte de situation particulières dont il ne sont peut-être même pas eux-mêmes au courant...